

N° 21/2/303/MINFOPRA/SG/DDRHE/SDC/SCDB

Yaoundé, le 04 DEC 2018

COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les candidats au test de sélection pour le recrutement de mille (1000) Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire (IEMP) ayant déposé leur dossier de candidature auprès des Services Centraux ou à la Délégation Régionale du MINFOPRA-Centre et aux concours professionnels pour le recrutement des personnels dans les corps des fonctionnaires de la Comptabilité-Matières, des Postes et Télécommunications, des Techniques des Télécommunications et de la Santé Publique (Génie Sanitaire et Techniques Biomédicales), que les épreuves écrites desdits concours se dérouleront le samedi 08 décembre 2018 suivant la répartition ci-après:

I- LYCÉE BILINGUE DE NKOL-ETON
<i>de la lettre « A »</i> → <i>à la lettre « B »</i>
II- LYCÉE DE NGOA-EKELLÉ
<i>de la lettre « C »</i> → <i>à la lettre « E »</i>
III- LYCÉE TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL BILINGUE
<i>de la lettre « F »</i> → <i>à la lettre « L »</i>
IV- LYCÉE BILINGUE D'ETOUG-EBE
<i>Toute la lettre « M »</i>
V- LYCÉE GÉNÉRAL LECLERC
<i>Toute la lettre « N »</i>
VI- ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE (ENAM)
<i>de la lettre « O »</i> → <i>à la lettre « S »</i>
VII- LYCÉE DE BIYEM-ASSI
- IEMP : <i>de la lettre « T »</i> → <i>à la lettre « Z »</i>
- TOUS LES CANDIDATS AUX CONCOURS PROFESSIONNELS :
• Comptabilité-Matières ;
• Postes et Télécommunications ;
• Techniques des Télécommunications ;
• Santé Publique (Génie Sanitaire et Techniques Biomédicales).
VIII- LYCÉE BILINGUE D'APPLICATION
IEMP : TOUS LES CANDIDATS ANGLOPHONES

Les candidats régulièrement inscrits sont invités à passer dans son Département Ministériel ou sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> consulter les listes des candidats autorisés à concourir.

Il rappelle à tous les candidats au test de sélection pour le recrutement de 1000 Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire que le lieu de dépôt du dossier de candidature est celui de composition et le lieu de déroulement des épreuves écrites leur sera communiqué par les autorités régionales. L'appel devant les salles d'examen se fera dès 07 heures précises et chaque candidat devra se munir de sa carte nationale d'identité ainsi que de son récépissé de dépôt du dossier de candidature.

Ampliations :

- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- TTES LES DEL.REG./MINFOPRA
- AFFICHAGE
- ARCHIVES/CHRONO.

